

question des obstacles, lequel découle du fait que le marché le plus important du Canada, il est ici même, parmi les Canadiens. Pendant que nous faisons des efforts importants et indispensables pour accroître notre accès aux marchés internationaux, les Canadiens font aujourd'hui face à plus de 500 obstacles commerciaux artificiels, ici même au pays. La Chambre de commerce du Canada a très bien souligné ce point, en affirmant que les obstacles interprovinciaux au commerce ont le même effet qu'une taxe pour les résidents locaux et l'économie nationale, et qu'ils expliquent en partie la faible croissance de la productivité canadienne. Il est facile de constater que leur élimination contribuera à accroître notre compétitivité mondiale.

D'après l'Association des manufacturiers canadiens, ces obstacles coûtent 6,5 milliards de dollars par année aux Canadiens. Il en résulte un marché restreint, avec des entreprises repliées sur elles-mêmes et moins efficaces. Les Canadiens assument, en raison de ces obstacles, d'importants frais cachés qui se traduisent par une perte de confiance et une baisse de la compétitivité, par une perte de ventes et de revenus pour les travailleurs canadiens et par une diminution des possibilités pour tous.

La plupart des Canadiens ne comprennent pas la raison d'être de ces obstacles et n'admettent pas leur existence. Ils veulent savoir pourquoi il n'est pas possible d'acheter ici, à Montréal, de la bière brassée au Nouveau-Brunswick, alors qu'elle figure parmi les 10 importations les plus populaires dans les 50 États américains. Ils s'étonnent de ce que les briques fabriquées dans une province ne puissent servir sur les chantiers de construction d'une autre province. Ils estiment qu'il est inefficace d'obliger les fabricants de câbles métalliques, qui vendent leurs produits aux compagnies de services publics et de téléphone, à établir une résidence dans la province où ils veulent obtenir des contrats. Ils constatent que le pays souffre d'une réglementation excessive lorsque des camionneurs qui transportent des marchandises à travers le Canada doivent obtenir 10 autorisations distinctes et observer les règlements de chaque province.

Nous supprimons graduellement la plupart des obstacles au commerce avec les États-Unis en vertu de l'ALE. Certains de ces obstacles, par exemple en ce qui concerne la bière et le vin, sont aussi inacceptables aux termes du GATT. Dans le cadre des obligations commerciales internationales que nous avons contractées, les étrangers obtiennent un accès privilégié aux marchés canadiens. N'est-il pas grand temps que les producteurs canadiens jouissent au moins du même traitement que les étrangers sur le marché du Canada?

Il a fallu y mettre du temps, mais la plupart des provinces ont maintenant accepté d'accorder le même traitement à toutes les